



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 septembre 2023



Mayotte a soif : la FCPE demande la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et le rétablissement du droit des enfants à l'éducation et à la santé

Depuis le début du mois de septembre, Mayotte fait face à une pénurie d'eau qui touche tous les habitants de l'île et prive régulièrement les enfants d'école. Une telle situation ferait immédiatement scandale en France hexagonale et fait bien peu de bruit lorsqu'il s'agit d'un territoire ultra-marin comme Mayotte. C'est intolérable.

Dans les faits, les coupures d'eau décrétées par secteurs tournants durent 24h, 48h et même parfois 72h malgré les durées inférieures annoncées. Lorsque l'eau revient, elle est impropre à la consommation et nécessite d'être bouillie avant toute utilisation. Les rares bouteilles d'eau minérale encore à la vente sont vendues à prix d'or et sont donc inaccessibles à la plus grande partie des familles de l'île.

La scolarisation des enfants est soumise à l'approvisionnement en eau qui lorsqu'elle est présente ne couvre pas, le plus souvent, les besoins de l'établissement scolaire au-delà de la demi-journée... Impossible de se désaltérer, d'aller aux toilettes puis de se laver les mains... Les gourdes distribuées restent désespérément vides et ne couvriraient pas, de toutes façons, les besoins journaliers d'un enfant, d'un adolescent. Lorsque l'eau est disponible, les enfants assoiffés boivent au robinet, geste réflex parfaitement compréhensible, et ce, malgré les consignes. Dès lors, ils sont nombreux à tomber malades de virus contagieux dans la classe ou la famille avec des symptômes sévères comme de la diarrhée ou de la fièvre.

Scandalisée qu'une telle situation puisse se dérouler en France en 2023 malgré tous les signes avant-coureurs de la crise depuis ce printemps, la FCPE demande :

- Un suivi sanitaire des épidémies avec le(s) pathogène concerné(s) au travers d'un bulletin hebdomadaire de Santé publique France comportant un focus sur les pathologies des 0-18 ans.
- La pose de fontaines à eau, de rampes d'eau mobiles dans tous les établissements scolaires avec de l'eau garantie potable et fournie par les pouvoirs publics.
- L'installation de toilettes sèches là où l'espace le permet avec de l'eau potable à proximité pour pouvoir se laver les mains après chaque utilisation.
- La participation de représentants de parents d'élèves FCPE au Comité de suivi de la ressource en eau piloté par le préfet.
- La déclaration de l'état d'urgence sanitaire et l'organisation d'un plan ORSEC-pénurie d'eau.
- Une audience interministérielle immédiate avec les ministres de l'Éducation

nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, de la Santé, des Outre-mers pour faire œuvre de transparence et de concertation.

Au-delà de cette crise qui risque de se produire tous les ans, au regard des effets du bouleversement climatique en cours, la FCPE demande la mise en œuvre d'un plan stratégique de la gestion de la ressource en eau sur l'île et le raccordement prioritaire des services publics comme les écoles à des systèmes autonomes de production d'eau potable. Le bâti scolaire de Mayotte doit être développé et bénéficier sans tarder d'une adaptation aux aléas climatiques.

La FCPE rappelle que la crise sanitaire du COVID-19 a montré l'absolue nécessité de maintenir TOUTES les écoles ouvertes pour honorer la promesse d'une école publique de la République qui protège, éduque et fait grandir les enfants.

La défense et la mise en œuvre des droits de l'enfant n'est pas une option mais une OBLIGATION en tous points du territoire hexagonal comme dans les territoires ultra-marins.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)